

Regard sur Repentigny



Services Culture Loisirs Nature

www.ville.repentigny.qc.ca

vol. : 5 n°1 - janvier 2007

HIVER 2007
Jeux DU QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION
Du 2 au 10 mars 2007
Fière partenaire



Un budget lourdement influencé par les dépenses incompressibles et la hausse du rôle foncier

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté, le 19 décembre 2006, le budget 2007, lequel est lourdement influencé par de nouvelles dépenses incompressibles qui atteignent 14 M\$, et par un nouveau rôle d'évaluation comportant une hausse moyenne des valeurs foncières de 41,54 % pour 2007, 2008 et 2009.

Dépenses incompressibles

La mairesse, Mme Chantal Deschamps, a présenté la répartition des nouvelles dépenses incompressibles :

- Plus de 5,6 M\$ (40 % du total des dépenses incompressibles) sont imputables à des contributions externes aux responsabilités de la Ville de Repentigny.
- Une autre tranche de 2,5 M\$ (18 %) est consacrée au développement urbain et économique. Cela inclut des sommes investies pour l'aménagement de nouvelles rues, la réfection d'infrastructures collectives existantes ou encore pour la construction de nouvelles infrastructures.
- Une partie significative, s'élevant à 4,4 M\$ (31 %) est attribuable à l'augmentation du volume de dispense des services, résultat de la croissance urbaine et du développement exceptionnel de Repentigny.
- Enfin, la part restante, 1,5 M\$ (11 %), est due à l'inflation normale des coûts des biens et des services.

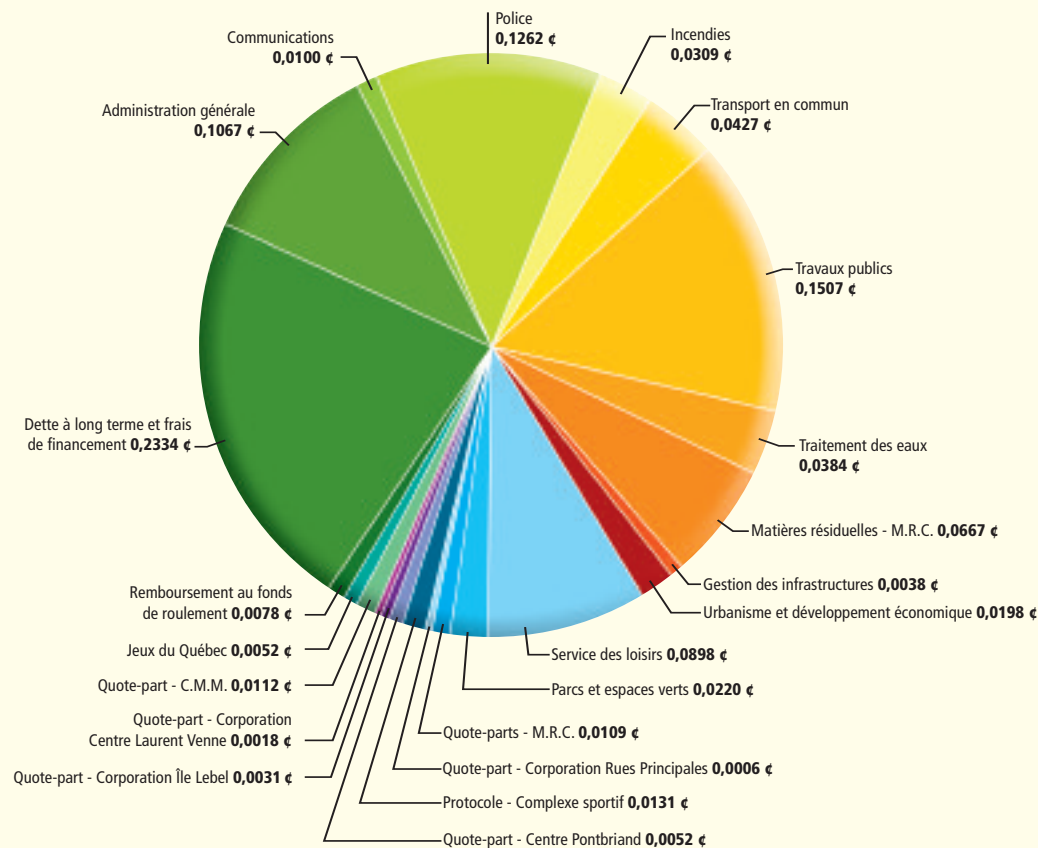
Hausse de la valeur des immeubles repentignois

La Ville de Repentigny connaîtra, au cours des trois prochaines années, une hausse historique de son évaluation foncière. En moyenne, la valeur des propriétés résidentielles augmente de près de 45 %. Toutefois, cette valeur foncière peut présenter des variations entre 35 % et 70 %, un peu partout sur le territoire. Les secteurs commercial et industriel augmentent moins fortement, soit entre 20 % et 25 %. Cette situation génère cependant d'importants transferts fiscaux entre les propriétés résidentielles et les secteurs commercial et industriel.

Investissements 2007

La mairesse a malgré tout annoncé la poursuite de sa stratégie d'investissement dans la qualité des infrastructures collectives et des services directs. Ainsi, le plan triennal des immobilisations 2007-2008-2009 prévoit, pour l'an prochain, des investissements de 34 924 250 \$. Priorité sera donnée à la sécurité publique, aux infrastructures routières et aux aménagements des parcs et des espaces verts.

RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR CHAQUE DOLLAR DU BUDGET 2007



Compte de taxes

MAINTENANT PAYABLE EN TROIS VERSEMENTS

Afin de soutenir les familles repentignaises dans leur gestion budgétaire, la mairesse de Repentigny a indiqué que les contribuables pourront, dès 2007, acquitter leur compte de taxes en trois versements. « Cette mesure d'atténuation a un peu d'impact sur notre budget, mais elle aura certainement un effet bénéfique sur celui des contribuables », a-t-elle assuré.

Les dates d'échéance ont été fixées au **15 février, 15 mai et 15 août 2007**.

Quelques 27 700 comptes de taxes ont été postés ces derniers jours.

Où et comment acquitter votre compte de taxes ?

Site Internet de votre institution financière

Les institutions financières suivantes offrent le service de paiement des taxes municipales à même leur site Internet :

- Banque CIBC
- Banque Royale
- Banque de Montréal
- Banque Scotia
- Banque Laurentienne
- Banque TD Canada Trust
- Banque Nationale
- Caisses populaires Desjardins

Afin d'éviter tout intérêt ou pénalité, prévoyez deux jours ouvrables, avant la date d'échéance indiquée sur votre compte de taxes, pour que votre paiement parvienne à la Ville de Repentigny.

Au comptoir ou guichet automatique de la plupart des institutions financières

Si vous payez au comptoir ou au guichet automatique d'une institution financière, veuillez également prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Ville.

Par la poste

Les paiements expédiés par la poste peuvent être faits par chèque personnel, chèque certifié, mandat postal ou mandat bancaire. Les chèques et les mandats doivent être libellés au nom de « Ville de Repentigny ». Assurez-vous d'inscrire, au recto de votre chèque ou mandat, le ou les numéros de matricule de référence. Au premier versement de votre compte de taxes, joignez-y un chèque ou mandat pour le deuxième et le troisième versement, accompagné du coupon de paiement correspondant.

Au comptoir du service de la trésorerie

Les paiements au comptoir du Service de la trésorerie de la Ville de Repentigny, situé au 435, boulevard Iberville (à l'angle du boulevard Brien), peuvent être faits en argent comptant, par chèque personnel ou chèque certifié, mandat postal ou mandat bancaire, ainsi que par Interac. Pour faciliter le paiement du compte de taxes 2007, le comptoir du Service de la Trésorerie demeurera ouvert jusqu'à 18 h (sans interruption) les mercredi et jeudi 14 et 15 février.



DES MESURES NOVATRICES POUR LA QUALITÉ DE VIE DES AÎNÉS

La mairesse de Repentigny a profité de l'adoption du budget 2007 pour annoncer des mesures novatrices, s'adressant plus particulièrement aux Repentignaises et aux Repentignois âgés de 65 ans et plus.

Remboursement progressif du tarif sur l'eau

« Nous avons prévu des mesures d'atténuation qui tiennent compte de la réalité économique d'un bon nombre de citoyennes et de citoyens âgés de plus de 65 ans. Ainsi, la Ville de Repentigny appliquera, progressivement, l'élimination de la tarification sur l'eau potable pour ce groupe démographique. Nous voulons aider ces propriétaires à demeurer encore longtemps dans leur maison », a déclaré Mme Deschamps. Par conséquent, les propriétaires occupants, âgés de 65 ans et plus, verront la tarification relative à l'eau potable réduite dès l'an prochain, soit en 2008. En effet, la Ville remboursera la partie exigible pour les 50 000 premiers gallons de consommation, soit environ 80 \$.

Transport en commun gratuit

Elle a aussi annoncé que les 65 ans et plus profiteront, dès 2007, de la gratuité pour le transport en commun sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Assomption. Il leur suffira de se procurer la carte Platine pour y avoir droit. Les détails de cette nouveauté seront dévoilés prochainement par le Service du transport en commun.

Gratuité de certains permis et réduction tarifaire

Les aînées et aînés pourront également bénéficier, en 2007, de la gratuité pour les permis de rénovation et de réfection, comme ceux requis pour la toiture et les portes et fenêtres. Même scénario pour les droits exigibles sur les licences de chiens, jusqu'à concurrence de deux chiens par résidence. La carte Citoyen est, elle aussi, désormais gratuite à compter de la présente année. De plus, les 65 ans et plus auront un rabais de 50 % pour l'emprunt de certains documents à la bibliothèque municipale.

« Ces premières mesures d'atténuation pour les aînés s'inscrivent dans la rédaction préliminaire de la Politique familiale, qui prend en compte le Forum des aînés tenu cet automne », a expliqué Mme Deschamps.

Centre de transbordement des matières recyclables

ACCÈS GRATUIT POUR LA POPULATION REPENTIGNOISE

En plus de l'ÉcoParc, ouvert récemment à L'Assomption, pour desservir les citoyens des municipalités de Repentigny, Charlemagne, L'Assomption, Saint-Sulpice et L'Épiphanie, ville et paroisse, la Ville de Repentigny met gratuitement à la disposition de ses citoyens un centre de transbordement des matières résiduelles.

Connu auparavant sous le vocable de « site de dépôt des matériaux secs », le nouveau centre de transbordement, est situé au 336, rue Charles-Marchand, dans le secteur Le Gardeur.

Le Centre est réservé exclusivement à l'usage de la population de Repentigny et une pièce d'identité est exigée (permis de conduire, carte de citoyen, compte de taxes de l'année, bail, relevé de droits de mutation de l'année, pièce d'identité avec photo et adresse).

Le site peut recevoir des matières recyclables, des résidus verts, des résidus de construction, de rénovation et démolition ainsi que des matériaux secs (terre, sable, pierre, etc.). Les résidus domestiques dangereux n'y sont pas acceptés, mais peuvent être transportés à l'ÉcoParc de L'Assomption.

Les matières résiduelles apportées au site de transbordement de Repentigny doivent respecter la limite de 1m³ (équivalant au contenu du coffre d'une voiture) par adresse et par jour, pour un maximum de 12 m³ par année.

Horaire actuellement en vigueur

Du 16 novembre au 15 avril, le centre de transbordement est ouvert le samedi de 9 h 30 à 16 h 30.



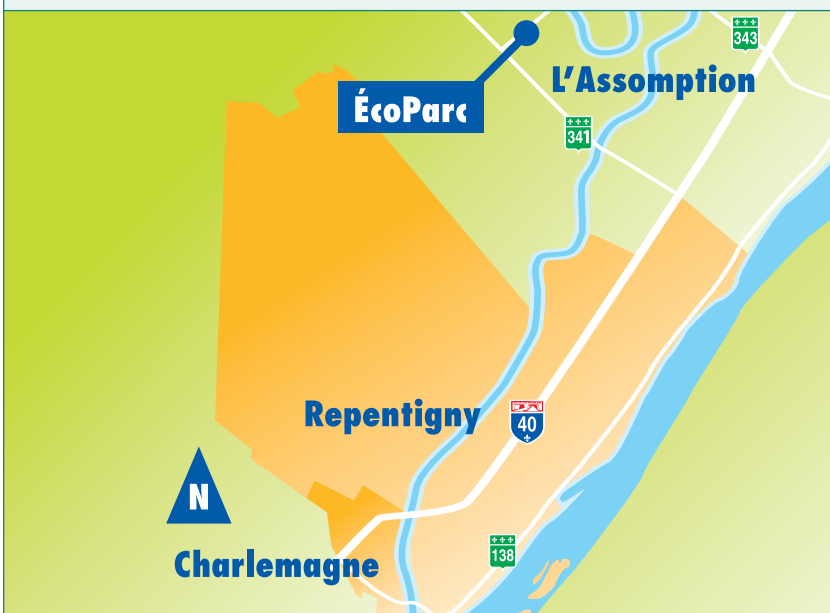
Autre service gratuit

L'ÉCOPARC DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Le rôle de l'ÉcoParc est de recueillir la plupart des matières qui ne sont pas acceptées lors des cueillettes porte-à-porte des municipalités. Le projet d'ÉcoParc s'inscrit dans une démarche qui vise à atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, qui sont d'atteindre d'ici 2008, 60 % des quantités de matières recyclées.

Où est-il situé ?

L'ÉcoParc de la MRC de L'Assomption est situé au 134, chemin des Commissaires à L'Assomption. L'ancien centre de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et l'ÉcoParc forment un seul et même endroit. Tél. : 450 589-9999



Comment ça fonctionne ?

Chaque usager dépose les matières qu'il apporte dans les conteneurs pré-identifiés. Les matières ainsi récupérées pourront être recyclées et valorisées. Les résidus ultimes et les résidus domestiques dangereux (RDD) seront quant à eux éliminés de façon sécuritaire.

Qui peut l'utiliser ?

L'ÉcoParc a été construit expressément pour les citoyens résidentiels des municipalités de la MRC de L'Assomption. Vous devrez présenter une des preuves de résidence suivantes :

- un permis de conduire valide
- un compte de taxes foncières de l'année en cours
- un relevé des droits de mutation immobilière de l'année en cours
- un bail valide pour l'année en cours
- une carte du citoyen de la Ville de Repentigny
- une pièce d'identité avec photo et adresse

Horaire de l'ÉcoParc

ÉTÉ (Du 15 mars au 14 octobre)

Lundi 13 h à 19 h	Vendredi 13 h à 19 h
Mardi 13 h à 19 h	Samedi 9 h à 17 h
Mercredi 13 h à 19 h	Dimanche 9 h à 17 h
Jeudi 13 h à 19 h	Jours fériés 9 h à 17 h *

HIVER (du 15 octobre au 14 mars)

Lundi Fermé	Vendredi 13 h à 19 h
Mardi Fermé	Samedi 10 h à 17 h
Mercredi Fermé	Dimanche 10 h à 17 h
Jeudi 13 h à 19 h	Jours fériés 9 h à 17 h *

(*) Sauf les journées de Noël et du Jour de l'An où l'ÉcoParc est fermé.

Y a-t-il des frais ?

Il n'y a pas de frais lorsque vous apportez des matières à l'ÉcoParc. Cependant, des limites de quantité sont imposées. Ainsi, le maximum fixé est de 3 m³ par jour par adresse, pour un total de 12 m³ par année.

Matières acceptées

Vous pouvez apporter les matières suivantes :

- Encombrants (ex. : appareils électroménagers, chauffe-eau, meubles, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (peinture, huile, pesticides, batteries, etc.)
- Textiles (vêtements usagés, draps, rideaux, etc.)
- Matériaux secs (terre, sable, pierre, etc.)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (brique, ciment, gypse, isolant, bois, etc.)
- Pneus usagés sans jante (hauteur de 48,5 po et moins et le diamètre du trou de 24,5 po et moins)
- Résidus verts
- Matières recyclables (boîtes de carton, sacs, etc.)

Autre partenariat entre la Ville et l'entreprise privée

REPENTIGNY SERA BIENTÔT DOTÉE D'UN TERRAIN DE SOCCER INTÉRIEUR

Les adeptes du soccer de la Ville de Repentigny pourront enfin bénéficier d'un premier terrain de soccer intérieur. En effet, les quelque 3 000 membres de l'association locale pourront pratiquer leur sport favori sur une nouvelle surface synthétique intérieure à sept (7) dès l'automne 2007.

« Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour les dirigeants, les entraîneurs et les jeunes joueurs de soccer qui réclamaient la mise en place d'une infrastructure pour la pratique de leur sport. Aujourd'hui, grâce à un partenariat élaboré avec Conception et Gestion intégrée Inc. (CGI), la Ville de Repentigny pourra s'enorgueillir de ce nouvel équipement », de déclarer la mairesse de Repentigny, madame Chantal Deschamps.

Le président du Club de soccer Lanaudière Centre de Repentigny, monsieur Pierre Soumis, se réjouit aussi grandement de cette belle annonce. « Grâce à cette surface synthétique intérieure, nous serons en mesure d'offrir encore plus de services à nos membres, lesquels pourront développer leurs habiletés 12 mois par année. C'est tout simplement fantastique et nous désirons remercier madame Deschamps et son équipe pour leur appui et leur compréhension dans cet important dossier », fait-il remarquer.

Aussi un centre récréatif

Encore une fois, c'est en faisant appel au partenariat de l'entreprise privée que la Ville de Repentigny pourra compter, dès l'automne 2007, sur ce nouveau centre récréatif, situé sur le site de l'ancien complexe de tennis intérieur, rue Pontbriand.

Amorcée à l'automne 2005, la Ville de Repentigny vient en effet de conclure la transaction convenue avec Sugesco Inc.

à l'automne 2005, transaction par laquelle, dans un premier temps, elle se porte acquéreur de l'édifice pour la somme de 3,5 M\$ qu'elle revend, dans un deuxième temps, à CGI, au montant de 3 860 000 \$.

Investissements supplémentaires de 2,2 M\$

Le porte-parole de l'entreprise, monsieur Georges Bossé, a par ailleurs indiqué que CGI réalisera des travaux de rénovation et apportera des améliorations majeures, le tout représentant un investissement de plus de 2,2 M\$.

En contrepartie de ces investissements, la Ville de Repentigny s'engage à louer les installations ainsi rénovées pour une période de 25 ans. La Ville de Repentigny peut se porter acquéreur de cet immeuble en tout temps.

Un centre récréatif

Outre l'installation d'un terrain de soccer et l'amélioration de cinq courts de tennis, les discussions avec la Ville de Repentigny indiquent, à l'heure actuelle, la possibilité d'ajouter d'autres locaux, notamment un centre de conditionnement physique, un restaurant, des espaces à bureaux et des salles multifonctionnelles; les revenus tirés de ces locations réduiront d'autant les dépenses de location encourues par la Ville de Repentigny.

Là encore, les dirigeants de l'Académie de tennis de Repentigny, dont le directeur est monsieur Arnaud Jouselin, se réjouissent grandement de ce nouveau partenariat public-privé.

« Tous les jeunes joueuses et joueurs de tennis de Repentigny pourront continuer à pratiquer leur sport favori chez eux.



Photo prise lors de l'annonce officielle il y a quelques semaines. Apparaissent, dans l'ordre habituel, Michel Collins (CGI), Arnaud Jouselin, directeur de l'Académie de tennis de Repentigny, Chantal Deschamps, mairesse, Pierre Soumis, président du Club de soccer Lanaudière Centre de Repentigny et Georges Bossé, porte-parole de l'entreprise CGI.

L'avenir incertain du centre nous a longtemps préoccupés et nous sommes aujourd'hui extrêmement heureux et satisfaits de constater que nous pourrions compter sur cinq courts de tennis et poursuivre nos activités de développement dans un cadre ambiant de première qualité », d'indiquer monsieur Jouselin.

Par ailleurs, les nouveaux propriétaires du centre récréatif prévoient amorcer les travaux d'ici peu, les compléter au cours de l'été et garantir la réouverture du centre dès septembre 2007.

Bien sûr, les activités sportives, sociales et culturelles qui pourront se tenir dans le nouveau centre récréatif seront complémentaires et non concurrentielles à celles déjà proposées au tout nouveau complexe sportif de Repentigny.

Budget 2007 : dépenses incompressibles et hausse majeure du rôle foncier

DES MESURES POUR ATTÉNUER LES IMPACTS

Le contexte budgétaire 2007, particulièrement contraignant à Repentigny, a forcé l'administration Deschamps à procéder à des ajustements d'imposition visant à réduire l'impact sur la charge fiscale moyenne des contribuables.

On devance l'équité fiscale entre les deux secteurs

« En plus des nouvelles dépenses incompressibles, notre administration avait, pour 2007, la volonté de réduire l'écart du taux de taxation entre les secteurs Le Gardeur et Repentigny, une démarche entreprise dès le début du regroupement en 2002. Nous avons décidé de l'éliminer dès 2007, soit un an avant l'échéance exigée en vertu du décret gouvernemental du regroupement. Il n'y a donc plus de différence de taxation entre les contribuables des deux anciennes villes de Repentigny et de Le Gardeur », a fièrement annoncé la mairesse Deschamps.

Baisse du taux d'imposition foncière

Le taux de la taxe foncière générale de base pour les contribuables résidentiels a été fixé à 0,7040 \$ par 100 \$ d'évaluation cette année. Cela représente une baisse variant de 0,14 \$ (17 %) à 0,26 \$ (27,5 %), selon que le propriétaire demeure dans le secteur Repentigny ou Le Gardeur.

Pour les propriétaires d'habitations comptant six logements et plus, la baisse sera de 0,11 \$ pour le secteur Repentigny et de 0,24 \$ pour le secteur Le Gardeur. Les immeubles non résidentiels voient, pour leur part, leur taux augmenter de 0,13 \$ pour le secteur Repentigny et diminuer de 0,007 \$ à Le Gardeur. Le taux imposé pour le secteur industriel est en hausse de 0,04 \$ pour Repentigny et en baisse de 0,09 \$ pour Le Gardeur. Le secteur agricole bénéficiera lui aussi d'une baisse, variant de 0,14 \$ à 0,26 \$, selon le secteur où le producteur agricole reconnu par le gouvernement du Québec est localisé.

Refléter clairement le coût des dépenses incompressibles

« Étant donné l'ampleur des nouvelles dépenses incompressibles et externes à la Ville de Repentigny, et pour lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle, ces dernières sont maintenant inscrites séparément sur le compte de taxes », a soutenu la mairesse. C'est donc dire que la taxe applicable à la quote-part de la CMM sera de 0,0275 \$, celle à la MRC de 0,02 \$ et celle pour le transport en commun de 0,07 \$.

Stabilité dans la tarification des services

En ce qui a trait à la tarification des différents services, la grande majorité d'entre eux ne subissent pas d'augmentation en 2007. Le tarif de l'eau potable pour la consommation de 1 à 50 000 gallons est gelé à 1,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 gallons, alors que celui applicable à la consommation qui excède 50 000 gallons est également maintenu à 2,50 \$. La tarification pour l'entretien des réseaux demeure à 75 \$ par unité d'occupation. Le tarif sur l'assainissement des eaux est gelé à 85 \$ par unité. La gestion des matières résiduelles passera de 125 \$ à 200 \$ en 2007, afin de tenir compte de la hausse importante des nouveaux contrats des diverses collectes. Cette augmentation reflète uniquement le coût du service.

L'impact pour les contribuables

Pour chaque tranche d'évaluation imposable de 100 000 \$, l'augmentation du compte de taxes pour une propriété sera de 44,94 \$ (ou 3,74 \$ par mois) pour le secteur Le Gardeur, et de 130,25 \$ (ou 10,85 \$ par mois) pour celui de Repentigny.

Pour assurer la qualité des services et stabiliser la charge fiscale des contribuables

RÉVISION COMPLÈTE DES DÉPENSES ET DES FAÇONS DE FAIRE

Malgré toutes les pressions inflationnistes qui sont venues teinter le nouveau budget, la mairesse de Repentigny a déclaré que son administration pouvait continuer à influencer directement la performance économique de la municipalité.

Elle a rappelé que, depuis la naissance de la nouvelle Ville de Repentigny en 2002, trois grandes étapes ont été franchies :

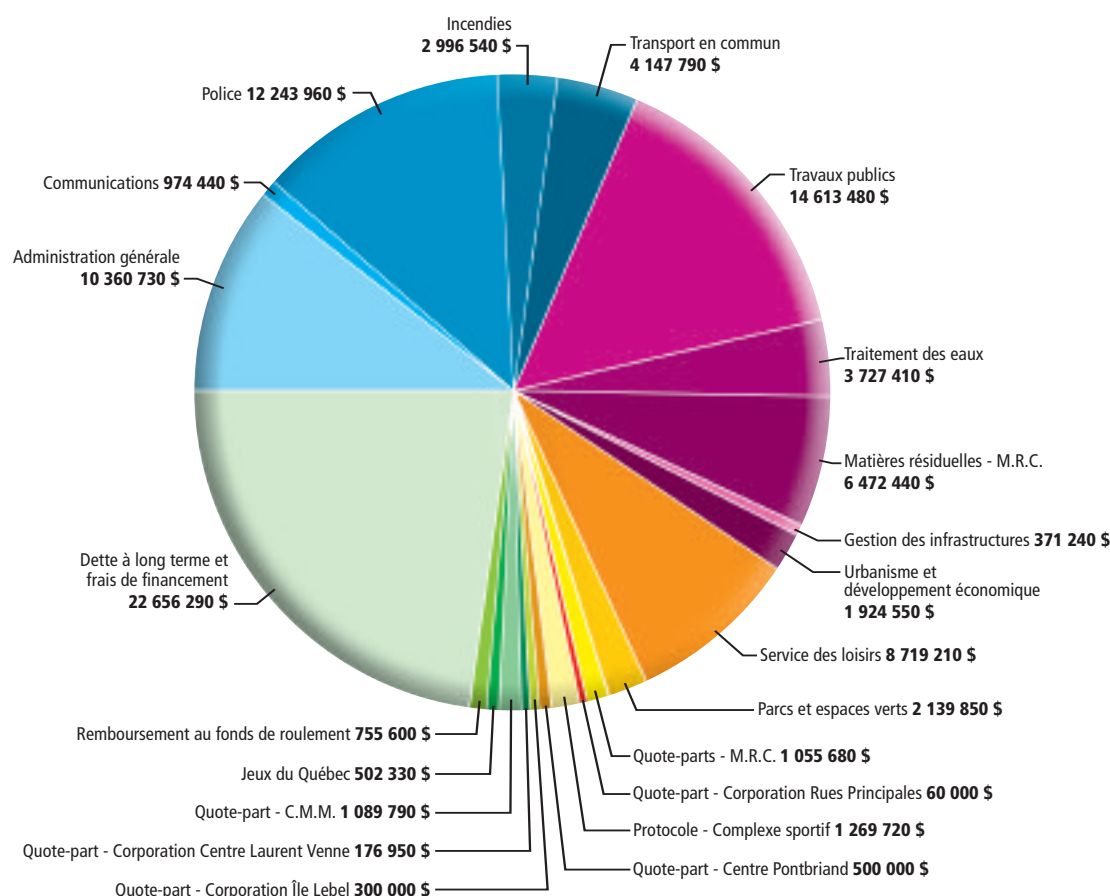
- le regroupement juridique et administratif des anciennes villes de Le Gardeur et de Repentigny
- l'intégration des ressources humaines et matérielles
- l'harmonisation et le règlement des nouvelles conventions collectives

« Le temps est venu de franchir une nouvelle étape, celle de procéder à une révision complète des activités budgétaires et des façons de faire de la Ville de Repentigny. Tous les services et toutes les dépenses seront revus pour s'assurer de leur pertinence ou encore pour les améliorer, à meilleur coût, dans la perspective d'une approche client », a annoncé Mme Chantal Deschamps.

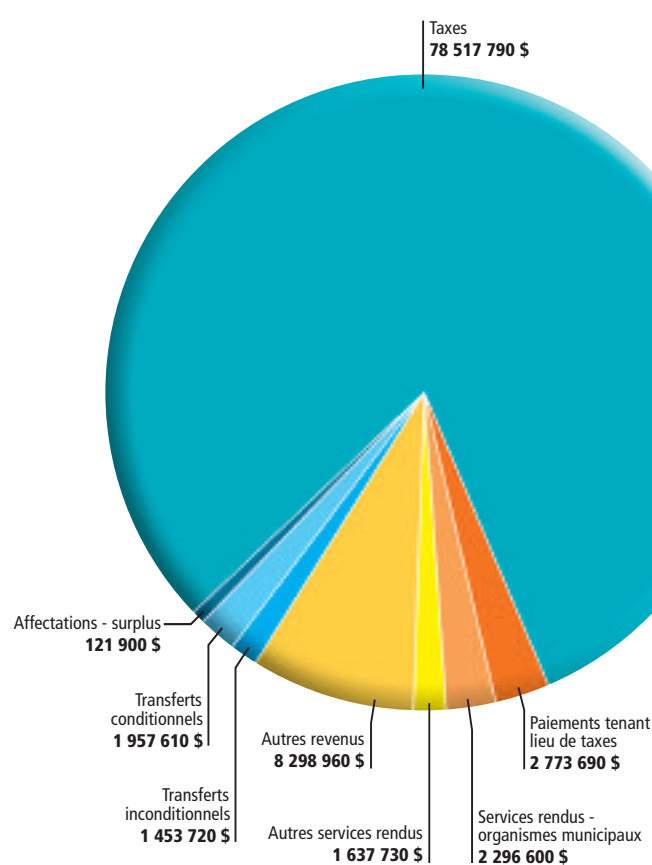
« La population, a-t-elle poursuivi, nous a régulièrement manifesté sa satisfaction à l'égard de nos services municipaux. L'exercice que nous amorcerons dès les premières semaines de la nouvelle année, aura pour mission de la

maintenir, voire de l'améliorer. Pour assurer toute la transparence de cette importante démarche, nous ferons appel à des ressources professionnelles externes qui, selon les besoins, feront appel aux administrateurs municipaux. L'objectif intermédiaire, c'est de maintenir l'excellente qualité des services, alors que l'objectif ultime est d'assurer l'excellente qualité de vie dont nous profitons, toutes et tous, à Repentigny », a conclu la mairesse.

BUDGET 2007
DÉPENSES 97 058 000 \$



BUDGET 2007
REVENUS 97 058 000 \$



Pour des villes comparables et sur la Couronne Nord

REPENTIGNY DANS LE PELOTON DE TÊTE POUR LE COMPTE DE TAXES LE PLUS BAS !

Selon les données fournies par les villes faisant l'objet de la comparaison, le fardeau fiscal des Repentignois et des Repentignaises se compare avantageusement à celui des citoyens habitant, tant les municipalités dont la taille se rapproche de celle de Repentigny que d'autres villes de la région et de la Couronne Nord. En fait, Repentigny s'y trouve au 2^e rang.

Le tableau publié ci-contre tient compte de l'ensemble des taxes qui composent le compte de taxes municipales (taxes foncières, taxes spéciales, consommation d'eau, matières résiduelles, assainissement des eaux, taxes de réseaux et autres divers tarifs) et qui constituent le fardeau fiscal municipal pour une résidence évaluée à 150 000 \$.

VILLE	POPULATION	COMPTE DE TAXES	VILLE	POPULATION	COMPTE DE TAXES
Drummondville	66 752	1 588 \$	Boisbriand	27 355	2 090 \$
Repentigny	75 112	1 742 \$	Joliette	18 705	2 220 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	85 367	1 768 \$	Terrebonne	89 022	2 223 \$
Lévis	127 352	1 825 \$	Laval	364 756	2 290 \$
Blainville	42 896	1 852 \$	L'Assomption	16 413	2 361 \$
Mascouche	32 044	2 015 \$	Shawinigan	51 958	2 433 \$
Saint-Jérôme	63 892	2 056 \$	Trois-Rivières	125 711	2 636 \$

Maintenant la collecte sélective se fait selon cet horaire

aux **2** semaines



Horaire hebdomadaire COLLECTE SÉLECTIVE Ville de Repentigny

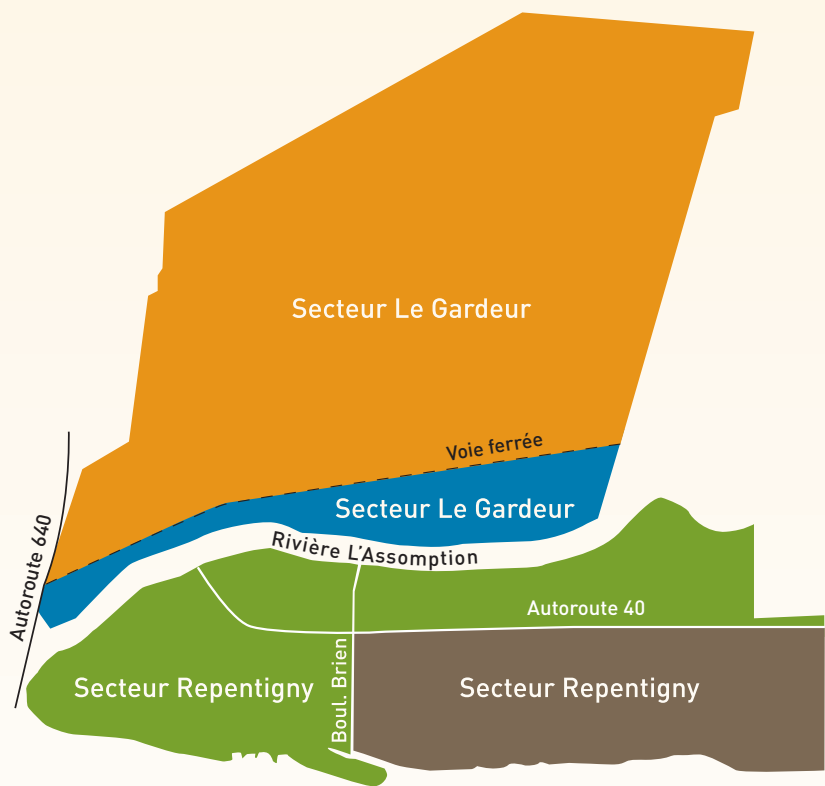
Janvier 2007 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Février 2007 D L M M J V S 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	Mars 2007 D L M M J V S 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
Avril 2007 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Mai 2007 D L M M J V S 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Juin 2007 D L M M J V S 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Juillet 2007 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Août 2007 D L M M J V S 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Septembre 2007 D L M M J V S 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Octobre 2007 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Novembre 2007 D L M M J V S 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Décembre 2007 D L M M J V S 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

La Ville de Repentigny vous encourage à participer à la collecte sélective pour que 65 % des matières résiduelles soient valorisées, ce qui correspond à l'objectif imposé aux municipalités par le gouvernement du Québec.

N'oubliez pas aux **2** semaines seulement

La collecte commence **DÈS 7 h**

Retenez ces nouvelles dates de collecte aux 2 semaines



- Secteur Le Gardeur, au nord de la voie ferrée, dès le mardi 5 décembre, aux deux semaines.
- Secteur Le Gardeur, au sud de la voie ferrée, dès le mardi 12 décembre, aux deux semaines.
- Secteur Repentigny, à l'ouest du boul. Brien et au nord de l'autoroute 40, dès le mercredi 6 décembre, aux deux semaines.
- Secteur Repentigny, à l'est du boul. Brien et au sud de l'autoroute 40, dès le mercredi 13 décembre, aux deux semaines.

MAINTENANT AUX 2 SEMAINES

- La collecte sélective a maintenant lieu à chaque deux semaines. Consultez le calendrier publié dans cette page pour connaître les dates des diverses collectes dans le secteur que vous habitez.
- Les bacs bleus de la Ville : seulement pour la collecte sélective ! Le bac bleu distribué par la Ville ne peut servir que pour la collecte sélective. Il ne peut donc être utilisé que pour cette fin. Il est donc interdit d'en modifier sa forme ou sa couleur.
- Vous pouvez l'identifier : Chaque bac est doté de lignes blanches sur lesquelles vous pouvez inscrire le numéro civique de votre résidence ou de votre commerce. Libre à vous de le faire.

LIGNE INFO-ENVIRONNEMENT **450 470-3830**



ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 13 février 2007, à 19 h.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le **450 470-3141** ou visitez le ville.repentigny.qc.ca/conseil.

Pour joindre votre conseiller municipal

District 1 André Cyr 450 585-3410	District 5 Patrice Peltier-Rivest 450 657-1255	District 9 Jean Langlois 450 585-4285
District 2 Georges Robinson 450 654-9746	District 6 Daniel Labrecque 450 585-8557	District 10 Jeannot Lemay 450 582-4342
District 3 Denyse Peltier 450 581-5733	District 7 Raymond Hénault 450 581-0319	District 11 Francine Payer 450 582-7711
District 4 Cécile Hénault 450 654-3046	District 8 Mario Morais 450 654-4018	District 12 Sylvie Langlois-Brouillette 514 295-8376

Services municipaux

Hôtel de ville	450 470-3000
435, boul. Iberville, Repentigny, Québec, J6A 2B6	
Approvisionnement	450 470-3220
Bibliothèque municipale	450 470-3420
Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault	450 470-3430
Communications	450 470-3140
Cour municipale	450 470-3500
Développement économique et Services techniques	450 470-3150
Direction générale	450 470-3110
Évaluation	450 470-3250
Greffe	450 470-3130
Hôtel de ville	450 470-3000
Info-Arts	450 470-ARTS
Info environnement	450 470-3830
Loisirs, culture et vie communautaire	450 470-3400
Mairie	450 470-3103
Ordre du jour	450 470-3141
Piscine municipale Valmont	450 470-3440
Plaintes	450 470-3140
Protection du voisinage	450 654-6472
Ressources humaines	450 470-3700
Sécurité publique - incendie	450 470-3620
Sécurité publique - police	450 470-3600
Taxation	450 470-TAXE
Transport - horaires	450 492-6111
Transport - plaintes	450 470-3860
Travaux publics	450 470-3800
Urbanisme / Permis / Inspections	450 470-3840
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	www.ville.repentigny.qc.ca
Courriel	communication@ville.repentigny.qc.ca



Partenaire des situations d'urgence

Le Bulletin municipal Regard sur Repentigny est publié 11 fois l'an

Réalisation : **Division des communications de la Ville de Repentigny**

Infographie : info@martineaudesign.ca

Impression : **Imprimerie Bernier Inc.**

Distribution : **Postes Canada**

Tirage : **32 100 exemplaires**

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.

ISSN : 1709-2833

